



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2011**

DATE DE CONVOCATION

21 septembre 2011

DATE D’AFFICHAGE

21 septembre 2011

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 11
ABSENTS : 04
QUORUM : 08

DELIBERATION N°2011/43/M-T

L’AN DEUX MILLE ONZE LE TRENTE SEPTEMBRE À SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire.**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

ABSENT :

Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales Madame **Marcelline POPO**, 4^{ème} Adjoint, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées. Madame **Patricia BEAUNOL**, ayant donné procuration à Madame **Valérie BATAILLIE**. Monsieur **Vincent MAYEN**, ayant donné procuration à Monsieur **Patrick LECANTE**.



Délibération n° 43/2011/MT
Portant approbation du principe de la réalisation de la
Couverture du plateau sportif du bourg de Montsinéry.

Mesdames,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Par délibération en date du 11 juin 2008, le Conseil Municipal approuvait le principe de la réalisation de la couverture du plateau sportif du bourg de Montsinéry et arrêta son plan de financement à hauteur de 169.422,80 €.

Sans financement, ces travaux n'ont pas pu être réalisés à ce jour.

Un nouvel estimatif (ci-joint) propose de réaliser la couverture du plateau sportif en deux tranches :

- Tranche 1 : Mise hors d'eau : 397.300,00 €.
- Tranche 2 : Mise hors d'air : 211.300,00 €.

Coût total du projet : 608.600,00 €.

Le coût nettement plus élevé de ce projet s'explique par un niveau de prestation supérieur.

Je vous demande par conséquent de bien vouloir :

- Approuver le principe de ce projet de couverture du plateau sportif du bourg de Montsinéry ;
- M'autoriser à rechercher les financements les plus larges possibles auprès des différents partenaires institutionnels afin de mieux apprécier la faisabilité de ce projet.
- M'autoriser à effectuer toutes les démarches administratives et financières et à signer tout document se référant à ce projet.

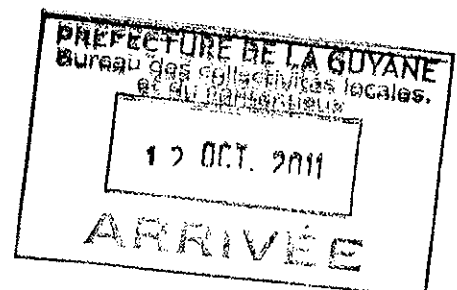
Je vous demande donc de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le rapport de M. le Maire concernant la réalisation de la couverture du plateau sportif du bourg de Montsinéry ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré ;



DECIDE :

Article 1 : **APPROUVE** le principe de ce projet de couverture du plateau sportif du bourg de Montsinéry ;

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à rechercher les financements les plus larges possibles auprès des différents partenaires institutionnels afin de mieux apprécier la faisabilité de ce projet.

Article 3 : **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières et à signer tout document se référant à ce projet.

ADOPTÉE PAR TREIZE VOIX (13) VOIX CONTRE ZERO (0).

Pour certification exécutoire,

Montsinéry-Tonnégrande, le 30 septembre 2011

Le Maire,



Patrick LECANTE

Publication le : 12 OCT. 2011

